

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62
Fax : 02 37 36 29 93

Destinataire(s)
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GAS

[résultats à afficher en mairie](#)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

GAS

Prélèvement	00103923	Commune	GAS
Unité de gestion	0155 GAS	Prélevé le :	jeudi 27 juin 2019 à 11h55
Installation	UDI 001131 GAS	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	S 000002216 ANTENNE DE BERCHERES	Type visite :	D1
Localisation exacte	la ferme de marolles, marolle		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	19,2	°C				25,00
pH	7,5	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,03	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,05	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00109903 Référence laboratoire : LSE1906-46515

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,12	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,62	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	677	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	30,7	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00103923)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, les analyses réalisées en production révèlent une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. En conséquence et conformément à l'avis de l'ANSES, il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons.

Chartres, le 9 juillet 2019

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF